

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_2026_24

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 15/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés : Géraldine ARNOULD représentée par Michel ARNAUDET

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Madame la Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2026.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SAINT LAURENT LES TOURS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à 14 voix "pour " et une "abstention" :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINT LAURENT LES TOURS pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 993 258,64

En dépenses à la somme de : 1 993 258,64

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par Internet) à compter de sa notification et publication. Le recours doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS) dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au recours gracieux vaut acceptation du recours gracieux) »

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de réception de l'AR: 24/04/2026
046-214602732-DE_2026_24-DE
A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	403 305,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	445 500
023	Virement à la section d'investissement	238 471,79
042	Section à section	90 000
65	Autres charges de gestion courante	73 800
66	Charges financières	973,13
67	Charges spécifiques	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	100
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 252 650,23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	395 965,5
013	Atténuations de charges	1 000
042	Section à section	4 821,1
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 780
73	Impôts et taxes	143 618,63
731	Fiscalité locale	426 569
74	Dotations et participations	142 396
75	Autres produits de gestion courante	41 000
77	Produits spécifiques	500

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par Internet à compter de sa notification et publication).

« **RECOURS** : le recours contentieux doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de réception de l'AR: 24/04/2026

046-214602732-DE_2026_24-DE

A G E D I

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 252 650,23
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	303 904,62
040	Section à section	4 821,1
16	Emprunts et dettes assimilées	22 205,46
20	Immobilisations incorporelles	2 394
21	Immobilisations corporelles	407 283,23
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		740 608,41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	238 471,79
040	Section à section	90 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	410 636,62
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		740 608,41

ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par Internet à compter de sa notification et publication).
Le recours doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).
Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au recours gracieux).*

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026
Date de réception de l'AR: 24/04/2026
046-214602732-DE_2026_24-DE
A G E D I